LA LEPTOSPIROSE



Médecine Professionnelle et Préventive Fiche Santé et Travail N°54 Date 30/05/2016

La vaccination est un acte médical.

Dans tous les cas, le médecin de prévention apprécie individuellement le risque en fonction des caractéristiques du poste et recommande la vaccination si nécessaire.

1. POURQUOI VACCINER

La leptospirose est une maladie grave parfois mortelle.

Elle débute comme une simple grippe (fièvre, douleurs musculaires, maux de tête) puis se complique très vite : lésion du foie, des reins et des yeux. Le traitement fait appel à des antibiotiques.

Elle est classiquement associée dans les esprits à une origine professionnelle : « la maladie des égoutiers », « la fièvre des coupeurs de joncs », « la maladie des porchers », « la fièvre des rizières ».

<u>Mode de contamination</u>: la leptospirose est une maladie animale très répandue, transmissible à l'homme, à l'occasion de contact avec les animaux réservoirs (principalement les rongeurs) ou l'environnement souillé par leurs urines (eaux, boues). Les milieux humides, obscurs et peu aérés sont favorables à la survie de la bactérie. Cette dernière passe à travers les muqueuses (yeux, bouche, nez) et les petites plaies de la peau.

2. QUI VACCINER

La vaccination est **recommandée** pour les professions exerçant régulièrement dans les milieux sombres, humides et chauds susceptibles d'abriter des rongeurs ou d'être souillés par les urines :

- agents de station d'épuration,
- égoutiers,

1

garde-pêche, plongeurs professionnels en eau douce.

www.cdg13.com

3. COMMENT VACCINER

<u>La primo vaccination</u>: 2 injections à 15 jours d'intervalle et un rappel 4 à 6 mois après. Rappels: tous les 2 ans si l'exposition persiste.

La vaccination rentre dans le cadre de mesures de prévention générale : lorsqu'elle est indiquée elle ne remplace pas la prévention individuelle (port de gants, bottes, cuissardes, vêtements de protection, lunettes anti-projection) qui reste prioritaire.

4. CONTRE-INDICATIONS

- Allergie vraie à l'un des composants du vaccin.
- En cas de fièvre, de maladie aigüe, de poussée évolutive de maladie chronique, il est préférable de différer la vaccination sauf indication absolue.

5. EFFETS INDÉSIRABLES

Réactions locales ou loco-régionales : douleur, induration, scapulalgies.

Réactions systémiques : fièvre, céphalées, malaise, vertige, nausées, myalgies, paresthésie, ainsi que des éruptions cutanées, notamment des urticaires.

www.cdg13.com